

Maîtrise universitaire en médecine, 1^{ère} (MMed1) et 2^{ème} année (MMed2)

Directive sur les cours-blocs

1. Préambule

Les cours-blocs appartiennent à l'enseignement structuré des compétences cliniques et consistent en tournus (généralement d'une à trois semaines) par groupes d'une dizaine d'étudiant-e-s dans différentes spécialités cliniques. Ces cours-blocs ont lieu en grande partie au CHUV et dans les établissements affiliés au CHUV, mais également dans des hôpitaux régionaux en Suisse romande, notamment pour la médecine interne, la chirurgie, la pédiatrie, les urgences et la gériatrie.

En MMed1, les cours-blocs (18 semaines entre mars et juillet) font partie du module M1.6.

En MMed2, les cours-blocs (3 semaines entre février et mars) sont rattachés au module M2.8.

La participation aux cours-blocs est **obligatoire**¹. La présente directive définit les critères de validation des cours-blocs et les modalités de gestion des absences.

2. Critères de validation des cours-blocs

1^{ère} année de Maîtrise universitaire (MMed1)

Le module M1.6 "Cours-bloc" (CB) se compose de 6 blocs de 3 semaines pour un total de 18 semaines d'immersion clinique (y compris les 2 ou 3 semaines dédiées au travail personnel, sans activité clinique). Il permet l'obtention de **20 crédits ECTS**, moyennant les conditions cumulatives suivantes :

1. **Présence attestée** aux CB de chaque discipline
2. **Attitude professionnelle** avérée aux CB de chaque discipline.
3. Validation des activités inhérentes au **Portfolio PULS**, impliquant de :
 - a. avoir complété **à chaque bloc** de 3 semaines un **minimum de 10 fiches « Situations cliniques »** (SSP : Situation As Starting Point) et au moins 60 fiches SSP sur l'ensemble des CB.
 - b. avoir rempli et fait valider au moins **3 fiches mini-CEX ou DOPS**.
 - c. avoir rempli **2 fiches d'analyse personnelle**. Ces fiches portent sur les thématiques suivantes :
 - Développement de l'identité professionnelle/ vision que chaque étudiant-e avait de l'activité clinique avant de démarrer les cours-blocs ;
 - Observation et réflexion sur l'influence du genre dans la pratique médicale.

Ces thématiques seront aussi abordées lors de deux séances de mentorat de groupe, prises en charge par le cours-bloc de médecine interne générale hospitalière (identité professionnelle) et par celui de médecine générale ambulatoire (médecine et genre).

¹ La participation aux cours-blocs de MMed2 n'est pas ouverte aux étudiant-e-s d'universités étrangères en séjour mobilité à l'École de médecine de l'UNIL.

2ème année de Maîtrise universitaire (MMed2)

Le cours-bloc de MMed2 fait partie du module M2.8 « Compétences cliniques ». Il se compose d'un bloc de 3 semaines d'immersion clinique et constitue une des conditions pour l'obtention des 5 crédits ECTS du module. Pour valider le cours-bloc de MMed2, l'étudiant-e doit pouvoir :

- Attester **sa présence** aux cours-blocs de chaque discipline ;
- **Justifier d'une attitude professionnelle.**

3. Gestion des absences durant les cours-blocs

Pendant toute la durée des CB, les étudiant-e-s intègrent à part entière l'équipe du service qui les accueille. Ainsi, à l'**instar de tout-e collaborateur/-trice** du service, les étudiant-e-s **doivent faire acte de présence** sur le lieu de travail et **annoncer chaque absence dans les meilleurs délais.**

3.1. Définition des absences jugées admissibles :

1. **Maladie ou accident** durant les cours-blocs (à partir du 3^e jour d'absence un certificat médical est requis).
2. **Cas documenté de force majeure** (nécessite l'accord préalable du responsable académique des cours bloc) :
 - **Examen universitaire de médecine**, sous réserve de preuve attestée (congé octroyé le-s jour-s d'examen-s et au maximum un jour avant pour le déplacement et la préparation).
 - **Autres cas de force majeure annoncés au préalable et acceptés par le responsable académique des CB.**

3.2 Dispositions concernant la durée d'absence en cas de maladie / accident ou autre motif admis :

- La durée d'absence est calculée indépendamment **pour chaque bloc de 3 semaines.**
- Si la durée d'absence n'excède pas 2 jours par bloc, la participation au bloc de 3 semaines peut être validée.
- Si la durée d'absence est de 3 ou 4 jours par bloc, la participation au bloc peut être validée, à condition que les **jours d'absence** soient **rattrapés**. Les rattrapages auront lieu en principe lors des semaines de CB sans activité clinique, cas échéant après la période dédiée aux cours-blocs. A titre exceptionnel, un travail compensatoire peut être demandé. La nature du travail sera définie par le responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti, d'entente avec le/la responsable de discipline.
- Si la durée d'absence dépasse 4 jours, la participation au bloc ne peut être validée. La situation fera l'objet d'une évaluation par le responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti et le Directeur de l'École de médecine, le Prof. Pierre-Alexandre Bart.

3.3 Compétence décisionnelle :

- Les absences pour **maladie ou accident jusqu'à 2 jours** doivent être annoncées au responsable de la discipline et au secrétariat du cours-bloc concerné et inscrites dans la feuille de validation du CB. Les absences pour **maladie ou accident de plus de 2 jours** doivent **également être annoncées** à l'Unité des compétences cliniques (skills@unil.ch) et au responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti (matteo.monti@chuv.ch).
- Toute absence **autre que maladie ou accident** doit être annoncée dès que possible (de préférence avant le début de la période des CB) à l'Unité des compétences cliniques (skills@unil.ch) et au

responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti (matteo.monti@chuv.ch), qui a la compétence de statuer sur l'acceptabilité de la demande.

3.4 Feuilles de signatures

- Toute absence durant le cours-bloc doit être inscrite sur la feuille de signature prévue à cet effet.
- Les feuilles de signatures seront remises directement par l'Unité des compétences cliniques de l'École de médecine avant le début des cours-blocs. Elles devront être présentées au médecin cadre AVEC le cahier des logbooks afin qu'il/elle valide ou non son cours-bloc. Chaque étudiant-e est tenu-e de vérifier que le lieu du cours-bloc est bien indiqué et que la signature ET le timbre y figurent.
- Toutes les 3 semaines, les feuilles de signatures sont à remettre à l'Unité des compétences cliniques de l'École de médecine. Il est conseillé de faire des copies de ces feuilles tout au long du semestre.

4. Sanctions en cas d'absence injustifiée et/ou de manque de professionnalisme

Pendant toute la période des CB, les étudiant-e-s sont intégré-e-s à part entière à l'équipe du service qui les accueille. Ils/Elles sont de ce fait soumis-es aux mêmes règles et devoirs que tout-e autre collaborateur/-trice dudit service.

Ainsi, toute absence injustifiée, assimilée à un **manque avéré de professionnalisme** sera sanctionnée à l'instar de tout autre comportement jugé non professionnel envers les patient-e-s et/ou les collaborateurs/ trices de l'établissement d'accueil.

Ces sanctions, qui seront prononcées par la Direction de l'École de médecine proportionnellement à la gravité des faits, pourront aller de la non-attribution partielle ou complète des crédits ECTS jusqu'à un redoublement de l'année.

Contacts :

- o Responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti (matteo.monti@chuv.ch)
- o Unité des compétences cliniques (skills@unil.ch)

Direction de l'École de médecine, le 19 août 2019